



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20230330-2023033004-DE

n° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2023033004

Date de la
convocation
23.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
23.03.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUDEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Jonathan RÉMÉNÉ, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN.

Nombres de
membre

Absents donnant pouvoir: Catherine FOUCAULT à Aurélie DAUBIN, Ilona BERNY-VILFROY à Florence BONDUDEL, Aurélie BLOT à Sylvie VUILLET.

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Absents : Sophie THIRET épouse ALLION, Christian AMEUR.

Délibération
2023033004

Participation au coût des voyages scolaires organisés par le collège des Bordes année 2023

Pour 13
Contre : 0
Abstention : 0

Etant entendu l'avis de la commission municipale finances réunie le 09.03.2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Reconduit une participation aux familles, des élèves du collège des Bordes domiciliés sur la commune, de 8 € par jour (limité à 10 jours) pour aider au financement des voyages organisés par l'établissement.

Les familles devront faire une demande auprès de la Mairie en justifiant la participation au voyage accompagné d'un RIB

Cette aide sera accordée directement aux familles par virement bancaire.

*Le Maire,
Florence BONDUDEL,*



*Le secrétaire de séance,
Jonathan RÉMÉNÉ,*

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>